

Fiche résumée : **JARDINIER**

MÉTIERS APPARENTÉS

Aide paysagiste, ouvrier paysagiste, jardinier de terrain de golf, jardinier cantonnier, ardinier horticulteur, ouvrier d'entretien des espaces verts

CODES

CITP 88 : 6113 PCS 2003 : 631a ROME 1999 : 41 113

DESCRIPTIF

Assure l'aménagement du terrain, la plantation et l'entretien des espaces verts et des jardins.

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> **Caractéristiques** (nuisances possibles)

- **parcs et jardins** (exposition aux UV, intempéries, pollens, contact avec des insectes, araignées, proximité des promeneurs)
- **travail en bordure de voie circulée** (majoration des risques accidentels, risque routier de l'intervenant sur voie publique)
- **serre** (contrainte thermique liée à la chaleur)
- **dépôt**
- **berges de plan d'eau** (rongeur, tiques, risque de noyade si chute)

> **Nuisances** (préventions)

- **exposition aux UV, contrainte thermique liée à la chaleur** (porter des vêtements adaptés, une casquette, appliquer des crèmes protectrices, porter des lunettes de protection contre les UV)
- **intempéries** (adapter sa tenue de travail, porter des gants, ordonnance de prévention protection cutanée)
- **pollens**
- **contact avec des insectes, araignées, tiques** (ordonnance de prévention de transmission de maladie par les tiques)
- **rongeur** (respecter les règles d'hygiène, informer sur le risque infectieux, porter des EPI adaptés, ordonnance de prévention leptospirose, dératiser régulièrement)
- **proximité des promeneurs**
- **risque routier de l'intervenant sur voie publique** (prévention du risque routier lors d'intervention sur voies publiques)
- **foudre** (former à la CAT en cas d'orage)

> **Effets sur la santé**

- **trouble de l'hydratation, coup de soleil, cancer cutané, pathologies oculaires liées aux UV**
- **maladies de l'appareil respiratoire, rhinite, asthme, syndrome de Raynaud**
- **chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement**
- **morsure ou piqûre non venimeuse d'insectes et autres arthropodes**
- **maladies infectieuses et parasitaires, maladies transmises par les tiques** RG 19 (liste limitative)
- **accident sur la voie publique**



Organisation du travail

> **Caractéristiques** (nuisances possibles)

- **horaires réguliers de jour, fluctuation saisonnière**
- **travail en équipe** (contrainte relationnelle) **ou travail géré seul** (isolement psychologique, nuisances liées à une charge de travail inadaptée au temps accordé)
- **activité de service** (humeur des clients générant une charge mentale particulière, objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie)
-

- relation avec riverains (humeur des clients générant une charge mentale particulière, contrainte relationnelle)
- rythme dicté par la clientèle, délais à respecter, travaux urgents impromptus (contrainte de temps, charge mentale liée aux délais)

> Nuisances (préventions)

- humeur des clients générant une charge mentale particulière (former à la CAT face à des personnes différentes, à des personnalités difficiles, à une personne agressive)
- objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie (informer sur le rôle des divers interlocuteurs, améliorer la communication et l'organisation)
- contrainte relationnelle, isolement psychologique (faciliter la communication, favoriser le travail en réseau)
- contrainte de temps, nuisances liées à une charge de travail inadaptée au temps accordé, charge mentale liée aux délais (veiller à la gestion des volumes de travail, planifier le travail)

> Effets sur la santé

- réaction aiguë à un facteur de stress, troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- préparer et entretenir les sols (posture tronc penché en avant)
- planter, semer (posture contraignante, accroupie ou à genoux prolongée, tronc penché en avant)
- tondre (posture tronc penché en avant, efforts de poussée et traction, bruit (SMR), utilisation d'outils coupants, projection d'éclats, émanation de gaz d'échappement, renversement de la tondeuse)
- tailler (mouvements répétitifs des membres supérieurs, bras levés au dessus des épaules, effort physique, utilisation d'outils coupants)
- enlever les mauvaises herbes (posture accroupie ou à genoux prolongée, mouvements répétitifs des mains, poignets, avant-bras, contact avec des végétaux et avec des herbicides)
- débroussailler (effort physique, projection d'éclats, bruit (SMR), vibrations transmises aux mains et aux bras par des machines outils (SMR))
- élaguer (travail en hauteur, effort physique avec posture contraignante, bras levés au dessus des épaules et mouvements répétitifs des mains, poignets, avant-bras, utilisation d'outils coupants, bruit (SMR), chute d'une branche sur la personne ou chute de hauteur)
- arroser (posture debout prolongée avec piétinements, aspersion d'eau sur les vêtements)
- appliquer des produits phytosanitaires (produits phytosanitaires)
- ramasser les feuilles (effort physique, mouvements répétitifs des membres supérieurs avec posture en torsion et antéflexion, appareil souffleur porté à dos d'homme)
- éliminer les déchets verts (contact avec des végétaux, manutentions, contraintes posturales, projection d'éclats)
- entretenir les outils (outils coupants)
- conduire un engin autoporté, un véhicule Léger (renversement de la tondeuse, vibrations transmises à l'ensemble du corps, circulation routière, contraintes de la conduite VL professionnelle)
- préparer les semis et les boutures (contact avec des végétaux)
- saler, déneiger
- assurer des tâches administratives

> Nuisances (préventions)

- posture contraignante, debout avec piétinements, bras levés au dessus des épaules, tronc penché en avant, accroupi ou à genoux de façon prolongée (alterner les activités, se préparer musculairement, porter des protections pour les genoux)
- effort physique, manutentions, efforts de poussée et de traction, appareil de pulvérisation porté à dos d'homme (proposer une formation action PRAPE, utiliser des aides à la manutention, ordonnance de prévention des lombalgies)
- mouvements répétitifs des mains, poignets, avant-bras (proposer une formation action PRAPE, adapter les rythmes et cadences de travail à la physiologie, veiller à l'ergonomie des appareils et du matériel)
- vibrations transmises aux mains et aux bras par des machines outils (SMR) (utiliser des solutions techniques alternatives, choisir un matériel ergonomique, le moins vibrant possible, l'entretenir régulièrement, porter des gants, limiter les durées d'exposition, informer sur le risque)

- vibrations transmises à l'ensemble du corps (choisir le matériel le moins vibrant, le matériel en bon état, informer sur le risque vibrations, limiter les durées d'exposition, informer la femme enceinte)
- bruit (SMR) (réduire le bruit, porter des protecteurs individuels contre le bruit, informer et former sur le bruit)
- contact avec des végétaux (voir ci-dessous)
- produits phytosanitaires (voir ci-dessous) (porter une combinaison, porter des gants et un masque adaptés)
- émanation de gaz d'échappement
- utilisation d'outils coupants (former à l'utilisation correcte du matériel, prévenir les risques lors de la tonte des pelouses et de l'utilisation des tondeuses, former SST, mettre à disposition une trousse d'urgence)
- projection d'éclats (porter des lunettes ou une visière de protection)
- travail en hauteur (mettre les équipements de travail en conformité)
- chute d'une branche sur la personne
- renversement de la tondeuse (prévenir le risque de renversement des tondeuses autoportées)
- aspersion d'eau sur les vêtements
- circulation routière, contraintes de la conduite VL professionnelle (interdire l'utilisation du téléphone au volant en conduisant, utiliser des véhicules appropriés, former le conducteur)

> Effets sur la santé

- troubles musculo squelettiques des membres supérieurs et inférieurs RG 57 (liste limitative), atteinte de ménisques RG 79 (liste limitative), douleurs dorso lombaires RG 97 (liste limitative)
- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque RG 42 (liste limitative)
- affections ostéo articulaires du membre supérieur, troubles angioneurotiques de la main (RG 69 : liste limitative)
- lésions traumatiques, écrasements des membres ou du corps
- corps étranger ou objet pénétrant dans l'oeil ou dans la peau
- affections aiguës des voies respiratoires supérieures
- irritation oculaire et des voies aériennes supérieures
- intoxication par le CO (RG 64)
- classement CIRC IIA et CIRC IIB de certains produits



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- sécateur, cisaille, ciseaux, rateau, fourche, balais, binette, bêche, plantoir, semoir, rateau scarificateur
- outils à manche télescopique (bras levés au dessus des épaules)
- tondeuse manuelle, taille-haies (bruit (SMR), vibrations transmises aux mains par des machines outils (SMR), outils coupants, matériel électrique défectueux)
- tondeuse à conducteur porté (bruit (SMR), renversement de la tondeuse)
- coupe bordure (bruit (SMR), matériel électrique défectueux, projections)
- tronçonneuse (outils coupant, bruit (SMR))
- motobineuse (bruit (SMR), vibrations transmises aux mains et aux bras par des machines outils (SMR), posture contraignante)
- déchiqueteuse de branches (matériel électrique défectueux, machines en mouvements, projection d'éclats)
- broyeur de jardin
- souffleuse de feuilles (vibrations transmises aux mains et aux bras par des machines outils, bruit (SMR))
- vrille à bois (machines en mouvements, matériel électrique défectueux)
- pulvérisateur de produits phytosanitaires
- escabeau (chutes), nacelle (travail en hauteur)

> Nuisances (préventions)

- bruit (SMR) (réduire le bruit, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit, informer et former sur le bruit)
- vibrations transmises aux mains et aux bras par des machines outils (SMR) (utiliser des solutions techniques alternatives, choisir un matériel ergonomique le moins vibrant possible, l'entretenir régulièrement, porter des gants, limiter les durées d'exposition, informer sur le risque)
- posture contraignante, bras levés au dessus des épaules (proposer une formation action PRAPE)
-

- outils coupants (former à l'utilisation correcte du matériel, toujours regarder avant de toucher, prévenir les risques lors de l'entretien des tondeuses, prévenir les risques lors de la tonte des pelouses et de l'entretien des tondeuses, former SST, mettre à disposition une trousse d'urgence, informer sur les centres spécialisés des mains, porter des gants appropriés à l'activité)
- machines en mouvements (adapter les tenues de travail, mettre des carters de protection, des arrêts d'urgence)
- renversement de la tondeuse (prévenir le risque de renversement des tondeuses autoportées)
- projection d'éclats (porter des lunettes ou une visière de protection)
- chutes
- matériel électrique défectueux (respecter le degré et la classe de protection, signaler toute prise électrique détériorée à la personne habilitée, maintenir et contrôler régulièrement le matériel électrique)
- travail en hauteur (mettre les équipements de travail en conformité, porter un système de protection anti-chute, faire valider le CACES et établir une autorisation de conduite pour l'utilisation de la nacelle)
- travail en hauteur avec nacelle (mettre les équipements de travail en conformité,

> Effets sur la santé

- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque RG 42 (liste limitative)
- affections ostéo articulaires du membre supérieur, troubles angioneurotiques de la main (RG 69 : liste limitative)
- troubles musculo squelettiques des membres supérieurs et inférieurs RG 57 (liste limitative),
- corps étranger ou objet pénétrant dans l'oeil ou dans la peau
- lésions traumatiques, coupures, écrasements des membres ou du corps
- électrisation
- surinfections bactériennes ou virales



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- végétaux** (végétaux allergisants, végétaux photosensibilisants, végétaux irritants ou caustiques, végétaux agressifs par action mécanique, végétaux mortels par ingestion, végétaux toxiques non mortels par ingestion)
- pesticides :**
 - herbicides** (herbicides triazines, herbicides dérivés du bipyridilium, aminophosphonates, phytohormones de synthèse, carbamates anticholinestérasiques, aminotriazole, herbicides dérivés de l'urée, herbicides dérivés du dinitrophenol)
 - insecticides, acaricides, nématocides** (insecticides organochlorés, insecticides organophosphores, carbamates anticholinestérasiques, insecticides pyrèthres et pyrèthrinoïdes, autres insecticides)
 - fongicides** (fongicides dithiocarbamates, fongicides carbamates, autres fongicides)
 - rodenticides** (rodenticides anti-coagulants, rodenticides organiques, autres rodenticides)
 - hélicides et molluscicides (métaldéhyde, carbamates anticholinestérasiques)
- engrais (déchets industriels ou déchets végétaux pour engrais, nitrates, nitrites, engrais phosphates)
- animaux de compagnie (morsure ou griffure)
- rongeurs (morsure et urines de rat)
- insectes, araignées ...

> Nuisances (préventions)

- végétaux allergisants (porter des gants adaptés, ne pas porter les mains au visage)
- végétaux photosensibilisants (porter des gants adaptés)
- végétaux irritants ou caustiques (porter des gants adaptés)
- végétaux agressifs par action mécanique (porter des gants adaptés)
- végétaux mortels par ingestion (ne pas manger, se laver les mains avant de manger ou boire, ne pas porter les mains au visage, porter des gants adaptés)
- herbicides : dérivés de l'urée, dérivés du dinitrophenol, dérivés du bipyridilium, triazines (porter des gants adaptés au risque chimique, porter une combinaison, ne pas porter les mains au visage, se laver les mains avant de manger ou boire, douche et shampoing sur le lieu de travail recommandés)
- insecticides : organochlorés, organophosphorés, pyrèthres et pyrèthrinoïdes, carbamates anticholinestérasiques, phytohormones de synthèse (porter des gants adaptés au risque chimique, porter une combinaison, ne pas porter les mains au visage, se laver les mains avant de manger ou boire, douche et shampoing sur le lieu de travail recommandés)

- fongicides carbamates, dithiocarbamates, autres (porter des gants adaptés au risque chimique, veiller à l'hygiène des mains, porter une combinaison, former à la lecture de l'étiquetage des produits, ne pas porter les mains au visage, porter des gants, se laver les mains avant de manger ou boire, douche et shampoing sur le lieu de travail recommandés, appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien)
- rodenticides : anti-coagulants, organiques, autres (porter des gants adaptés au risque chimique, porter une combinaison, ne pas porter les mains au visage, se laver les mains avant de manger ou boire, douche et shampoing sur le lieu de travail recommandés)
- hélicides : métaldéhyde, carbamates
- engrais : phosphates, nitrates nitrites, déchets végétaux ou industriels pour engrais (former à la lecture de l'étiquetage des produits, porter des gants adaptés, se laver les mains avant de manger ou boire))
- morsure ou griffure (informer sur les spécificités des animaux)
- urines de rat (ordonnance de prévention leptospirose)

> Effets sur la santé

- rhinite et asthme allergiques RG 66 (liste limitative)
- dermatoses et eczémas RG 65
- photosensibilisation, phototoxicité, dermatoses irritatives
- effets des organochlorés : signes digestifs, phase de latence, signes neurologiques, OAP RG 34
- intoxication par les organophosphorés : syndrome muscarinique, syndrome nicotinique, effets sur le système nerveux central des anticholinestérasiques, syndrome retardé
- hémorragies dues aux anticoagulants



Tenue de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- vêtement de travail pour l'extérieur
- tenue personnelle souvent portée (salissures des tenues)
- chaussures de sécurité montantes ou bottes antidérapantes (chaussures inadéquates)
- gants
- protection contre le bruit, lunettes de protection

> Nuisances (préventions)

- chaussures inadéquates (porter des chaussettes en coton)
- salissures des tenues (adapter la tenue de travail, la faire fournir par l'entreprise, en changer fréquemment, mettre à disposition des vestiaires à double compartiment)

> Effets sur la santé

- mycoses

● SANTE ET TRAVAIL

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, entreprise par entreprise, amener à un suivi en surveillance dite renforcée.

RISQUE CHIMIQUE, BRUIT, CANCEROGENE MUTAGENE TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION, GAZ DESTINES AUX OPERATIONS DE FUMIGATION, MANUTENTION MANUELLE, SUBSTANCES SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER UNE LESION MALIGNNE DE VESSIE, VIBRATIONS MECANIQUES

Il est important de prévenir les risque d'accidents de travail (coupures essentiellement).

Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont principalement liés aux TMS (57) et aux contacts avec les produits chimiques (19, 42, 57, 65, 66, 69, 79, 97, 98)

● CONCLUSION

Le jardinier travaille le plus souvent à l'extérieur, quelquefois sous serre. Son activité est rythmée par les saisons.

Il s'agit le plus souvent d'un métier choisi, relativement autonome, amenant une satisfaction personnelle.

Fiche résumée du 02/10/2009 issue de la **FMP Jardinier** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>